

Conférence anniversaire

LES 15 ANS DU COLLÈGE DE DROIT

Mardi 11 juin 2024

ÉLOGE DU GÉNÉRALISTE



© Université Paris-Panthéon-Assas

Centre Vaugirard

Amphithéâtre 600

391, rue de Vaugirard – 75015 Paris

Renseignements et inscription : collegededroit@u-paris2.fr

16h00

Ouverture

Sous la présidence de **Cécile Pérès**, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directrice du Collège de droit

Mot d'accueil

Stéphane Braconnier, président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Le Collège de droit, bref retour sur la création du diplôme quinze ans après

Louis Vogel, sénateur de Seine-et-Marne, président honoraire de l'Université Paris-Panthéon-Assas, membre de l'Institut

Le Collège de droit et la Gendarmerie nationale : un partenariat au service de la formation du citoyen-juriste

Laurent Bitouzet, général de division, commandant l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)

Hubert Charvet, général de brigade, commandant l'École de gendarmerie de Dijon

16h45

Table ronde :

Éloge du généraliste, le regard des universitaires

Sous la présidence de **Cécile Pérès**, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directrice du Collège de droit

En droit civil

Laurent Leveneux, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

En droit public

Benoît Plessix, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

En droit des affaires

Marie Caffin-Moi, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Dans l'enseignement du droit à l'université d'Oxford

John Cartwright, professeur émérite à l'université d'Oxford, enseignant contractuel à l'université Paris-Panthéon-Assas

Pause

18h00

Table ronde :

Éloge du généraliste, le regard des praticiens

Sous la présidence de Cécile Pérès, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directrice du Collège de droit

Le regard des avocats aux conseils

Thomas Lyon-Caen, avocat aux conseils, président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Le regard des notaires

Stéphanie Jeanjean-Boudon, notaire, secrétaire du bureau du Conseil supérieur du notariat, en charge de la formation des notaires

Coralie Leveneur, notaire, étude Cheuvreux

Le regard du barreau

Natasha Tardif, avocat au barreau de Paris, managing partner, Reed Smith LLP Paris

Le regard de l'éditeur juridique

Emmanuelle Filiberti, directrice générale de Lextenso

19h15

Clôture

Sous la présidence de Cécile Pérès, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directrice du Collège de droit

Le mot des étudiants

Victor Bordereau, président de la section du Collège de droit de l'Association des étudiants du Collège et de l'École de droit

Remerciements à John Cartwright, professeur émérite à l'université d'Oxford, enseignant contractuel à l'université Paris-Panthéon-Assas

Remerciements à Grégoire Lemarchand-Ghica, chargé de mission pédagogique du Collège et de l'École de droit de l'université Paris-Panthéon-Assas

Cocktail

L'histoire du Collège de droit

Le Collège de droit a été créé à **la rentrée de 2008** dans le but de doter l'université Paris-Panthéon-Assas d'une **filière d'excellence** propre à rivaliser avec les grandes écoles, au niveau de la licence. À l'initiative de Louis Vogel, alors Président de l'université, le Collège de droit de l'université fut **le premier à avoir été créé en France**. Il a été suivi par la création de l'**École de droit**, au niveau du master.

Dirigé depuis sa fondation par le professeur **Pierre Crocq** (jusqu'en 2019), le Collège de droit est désormais dirigé par le professeur **Cécile Pérès**.

Le projet pédagogique du Collège de droit

Le Collège de droit est une **filière universitaire d'excellence** destinée à des étudiants qui suivent à la fois le programme de la Licence en droit et la formation spécifique dispensée par le Collège, d'une durée de trois ans et à l'issue de laquelle un diplôme d'université est délivré.

Dans **l'esprit d'un Collège**, cette formation permet aux étudiants de bénéficier d'enseignements au sein d'effectifs restreints, ce qui favorise la **cohésion** au sein et entre les promotions.

Le **projet pédagogique** s'articule principalement autour de **trois axes** :

- une **approche résolument pluridisciplinaire** dans le but que les étudiants comprennent mieux le droit et acquièrent des compétences transversales susceptibles d'être mobilisées durant leurs études et leur vie professionnelle : ouverture à d'autres sciences sociales, aux droits étrangers, aux grands enjeux contemporains, aux professions juridiques, ...
- l'acquisition de **compétences essentielles à l'exercice de toute profession juridique** : art de la persuasion, prise de parole, techniques de négociation dans la vie des affaires, ...
- favoriser des **expériences pédagogiques innovantes** et le **travail collectif** : concours de plaidoyers, visites virtuelles, émissions de radio, ...

En coordination avec l'Association des étudiants, le Collège de droit maintient le lien avec ses **alumni**, notamment par le biais de l'**Annuaire des diplômés du Collège et de l'École de droit** (<https://alumni.assocollegeecolededroitassas.fr>).



ReedSmith

Lextenso

